



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Pagny-le-Château

2, route de Saint-Jean-de-Losne

21250 PAGNY LE CHÂTEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2024

| | |
|-------------------------|---|
| Présents | Alain BECQUART, Christian VION, Daniel VIEILLARD, Bertrand GRONDIN, Christophe VIEILLARD, Gérard CORDELIER, Pascal POLETTE, Philippe THIOURT, Andry RÉTHORÉ, Xavier RÉTHORÉ |
| Excusés | Loïc LOBRÉAU, Bruno ZIMMERMANN, Jean-Louis GUICHARD |
| Ont donné pouvoir | Mathilde MOINDROT à Alain BECQUART |
| Secrétaire | Bertrand GRONDIN |
| En exercice | 14 |
| Présents ou représentés | 11 |
| Quorum | 10 sur les 8 exigés |

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

M. le Maire constate que le quorum est atteint avec 10 conseillers présents.

Le Conseil élit M. GRONDIN comme secrétaire de séance.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024.

Monsieur Daniel VIEILLARD demande des précisions en ce qui concerne le local destiné aux associations.

M. le Maire répond qu'il a été attribué au *Carreau de Pagny*. L'association *le Trait d'Union* ne veut qu'un m² pour entreposer son matériel.

M. THIOURT ajout qu'il servira pour les réunions du *Carreau de Pagny*.

M. D. VIEILLARD estime qu'il faut faire une demande de travaux pour la toiture.

M. THIOURT répond que cela ne concerne pas la toiture.

À l'aune de ces observations, le Conseil adopte le procès-verbal à l'unanimité

➤ Complément à l'ordre du jour

M. le Maire informe le Conseil sur plusieurs questions supplémentaires à porter devant le Conseil.

- a) Achat d'un Partner pour 800 € ;
- b) Convention du Bibliobus ;
- c) Convention de passage du délaissé de la Saône
- d) Convention avec l'association *Au Félics heureux* ;
- e) Achat parcelle AD 60 pour 600 m² pour 500 € hors frais.

Le Conseil accepte l'inscription à l'ordre du jour complémentaire

➤ Isolation du bâtiment de la mairie - demande de subventions

M. le Maire expose qu'une devis a été reçu en mairie pour l'isolation par l'extérieur du bâtiment de la mairie, en fibre de bois. Le montant de celui-ci se monte à 57 000 € soit 60 135 € TTC. Le SICECO subventionne à hauteur de 50 % avec un montant maximum de 30 000 €. L'État peut éventuellement subventionner à hauteur de 30 % du montant hors taxes soit 11 400 € et 12 027 € TTC. Sur ces 12 027€, la commune récupère le FCTVA d'un

montant de 1 972 €. Le coût final pour la commune se monterait à 10 055 € sous réserve de l'attribution desdites subventions.

Le système d'isolation se ferait par agrafage.

M. THIOURT ajoute que les vieilles persiennes seront supprimées.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à formuler une demande de subventions.

➤ Terrain RICHARDOT

Le compromis de vente étant venu à expiration au 31 décembre 2023, la Commune est libre de vendre à une autre personne.

À ceci, s'ajoute le sort de l'arbre à l'entrée du Lotissement du Parc. La question reste en suspens.

➤ Prime de pouvoir d'achat

M. GRONDIN expose que cette prime a été édictée par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023. La commission sociale territoriale a émis un avis favorable le 3 avril 2024. Par une délibération en date du 23 novembre 2023, le Conseil a adopté le principe de cette prime. Elle est calculée au prorata des heures de service effectuées. À titre d'exemple, Mme JOUENNE travaille à temps partiel à PAGNY-LE-CHÂTEAU et à la Mairie de TOUTENANT (Saône-et-Loire). Sur la base du barème du décret en question, s'il était retenu comme tel par le Conseil, les primes s'évalueraient ainsi :

- M. RÉMOND : 700 €,
- Mme JOUENNE : 560 € ;
- Mme GUICHARD : 120 €

M. le Maire rappelle qu'il n'est pas normal que les collectivités payent à la place du Gouvernement.

M. GRONDIN précise que les fonctionnaires de l'État en service à La Poste n'y ont pas droit, idem pour ceux d'Orange (ex France-Télécom) car elle ont été transformées en société anonyme.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

➤ Contrat PEC

M. le Maire expose que le contrat PEC arrive à expiration au 30 juin 2024. Il estime qu'il faut laisser la chance à un autre jeune pour démarrer dans la vie.

Madame PÉANT a des candidats. Les conditions sont les suivantes : 40 % remboursé par l'État ; le contrat est de neuf mois, dans un premier temps, renouvelable éventuellement à raison de 20 à 26 heures hebdomadaires.

M. Daniel VIEILLARD fait observer qu'il faudrait, dans ce cas, embaucher une personne majeure, ne serait-ce pour utiliser le matériel comme le tracteur-tondeuse. Pourquoi M. Boffy-Gainnet ne resterait-il pas vu qu'il a donné entière satisfaction.

M. le Maire rappelle qu'il y aurait une charge financière en plus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, propose que la commune signe un nouveau contrat PEC par 7 voix contre 4.

À cet égard, il est abordé l'état du chemin rural n° 14, dit de Chour, le long de la ligne SNCF. Des ornières ont été faites lors de l'abattage et du stockage d'arbres par plusieurs propriétaires le long du chemin.

➤ Délaissé de la RD 976 à la ferme de Tontenant

M. le Maire donne lecture de deux courriels du Conseil départemental en ce qui concerne le délaissé de la RD 976 à la Ferme de Tontenant. Le délaissé ne concerne que la ferme en question, mais juridiquement doit être accessible à tous les usagers de la route. M. le Maire souligne l'incohérence de ce problème depuis 20 ans. Il ajoute qu'un sens interdit n'y avait pas lieu d'être et qu'il est improbable qu'il y ait eu un arrêté. Une rétrocession est possible à la commune (déclassement, cession) compte-tenu que le département en est le propriétaire.

Il rappelle qu'il peut être imposé aux entrepreneurs ou propriétaires des contributions spéciales dont la quotité est proportionnée à la dégradation posée.

M. le Maire précise qu'en cas de rétrocession à la commune, il est hors de question de laisser une aire de repos avec les risques de dépôts de détritiques sur la voie publique.

➤ Convention Bibliobus

M. le Maire fait la lecture de M. le Président du conseil départemental. Le service est gratuit.

Le Conseil adopte la convention à l'unanimité.

➤ **Achat d'un Partner**

M. le Maire informe le Conseil de la disponibilité d'un Partner pour 800 €. Le Conseil reste dubitatif. Le projet est abandonné.

➤ **Convention du délaissé de la Saône**

La Société VALOREM demande à la commune d'emprunter le chemin appartenant à la commune. Cela concerne 15 jours de travaux avec un versement de 1 000 € pour la remise en l'état. La société passera une à deux fois par an.

➤ **Convention stérilisation des chats**

M. GRONDIN expose qu'il a été contacté par l'association *Au Félines heureux*, pour une proposition de convention pour la stérilisation des chats errants ou sauvages. La Commune participerait pour les sommes suivantes :

- Castration chat mâle et tatouage : 40 € ;
- Ovariectomie chatte et tatouage : 50 € ;
- Hystérectomie chatte et tatouage : 60 €

Le nombre de captures devrait être limité et ne devrait pas impacter le budget outre mesure. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

➤ **Questions diverses**

M. Christophe VIEILLARD expose la saison pour la vente des bois. L'ONF estime la vente pour environ 64 000 €. Un devis estimatif sera présenté prochainement, couvrant les travaux sur les parcelles 29, 1 et 5.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21 h 35.

Le Secrétaire,

Bertrand GRONDIN



Le Maire,

Alain BECQUART

